

ACTION URGENTE

ROUMANIE. DES ROMS RISQUENT D'ÊTRE EXPULSÉS DE FORCE

Des centaines de personnes, principalement d'origine rom, risquent d'être expulsées de force la semaine prochaine par les autorités municipales de Baia Mare, dans le nord-ouest de la Roumanie. Si les habitants des quartiers informels n'ont pas de papiers d'identité enregistrés à Baia Mare, il est probable qu'ils seront chassés et leurs maisons détruites.

Le 23 août, dans un entretien accordé à eMaramures, un journal en ligne, le maire de Baia Mare a annoncé un projet d'expulsion de « centaines » de Roms et d'autres populations socialement défavorisées de quatre quartiers de la ville. Il a déclaré : « au plus tard la semaine prochaine, nous procéderons à l'expulsion des personnes habitant à Craica, Pirita, Ferneziu et même Horea, qui ne sont pas originaires de Baia Mare et vivent illégalement dans notre ville. Il y en a beaucoup, plusieurs centaines. » Il a ajouté qu'au cours de ces évictions, les maisons seraient détruites afin d'empêcher d'autres individus de s'y installer. Selon les médias, les personnes et les familles qui ne sont pas enregistrées à Baia Mare seront renvoyées dans leurs villes d'origine et ne pourront pas revenir.

D'après les mêmes sources, environ 1 100 personnes, principalement des Roms, pourraient être expulsées de force avant le 1er octobre du quartier informel de Craica, à Baia Mare. Les autorités prévoient également de chasser des centaines de Roms des quartiers de Ferneziu, Pirita et Valea Borcutului. Le conseil municipal a décidé en juin dernier de délimiter une partie de la zone ayant servi auparavant à enfouir les déchets, à la périphérie de la ville, dans le but d'y construire des logements pour les populations défavorisées. Étant donné que ces habitations ne sont pas encore disponibles, procéder à une expulsion maintenant laisserait des centaines de familles à la rue.

Les autorités n'ont pas consulté les populations concernées à propos de l'éviction et des projets de réinstallation. Romani CRISS et Sanse Egale, des ONG travaillant avec ces communautés à Baia Mare, ont déclaré à Amnesty International que ces personnes n'ont reçu aucun avis d'expulsion et n'ont pas eu l'occasion de contester ces projets.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en roumain ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités municipales à s'assurer que les expulsions des communautés vivant actuellement dans les quartiers de Craica, Ferneziu, Horea, Pirita et Valea Borcutului ne soient effectuées qu'en dernier ressort et conformément aux normes internationales en matière de droits humains ;
- priez-les instamment de garantir que les évictions prévues soient suspendues tant que les populations concernées n'auront pas été véritablement consultées, dans le but d'étudier toutes les solutions envisageables et toutes les possibilités de relogements ;
- appelez-les à fournir des solutions de relogement convenables, conformes aux dispositions du droit international relatif aux droits humains, et à veiller à ce que personne ne soit renvoyé de force dans sa commune d'origine sans pouvoir revenir.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 31 AOÛT 2011 À :

Maire de Baia Mare

Cătălin Cherecheș

Primăria Municipiului Baia Mare

Str. Gh. Șincai nr. 37, Etaj I, cam. 9

Baia Mare, Roumanie

Fax : +40 262 212332

Courriel : primar@baiamarecity.ro

Forme d'appel : *Dear Mayor, /*

Monsieur le Maire,

Premier ministre

Emil Boc

Piața Victoriei nr. 1,

sector 1, București

Roumanie

Fax : +40 21 313 98 46

Courriel : drp@gov.ro

Formule d'appel : *Dear Prime*

Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Copies à :

Préfet de Maramureș

Sandu Pocol

Instituția Prefectului - Județul

Maramureș

Str. Gheorghe Șincai nr. 46

430311 Baia Mare

Roumanie

Fax : +40 262 213241

Courriel :

prefect@prefecturamaramures.ro

Formule d'appel : *Dear Prefect, /*

Monsieur le Préfet

Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques de la Roumanie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s) ; adresse(s) ; numéro de fax ; courriel ; formule d'appel

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ROUMANIE. DES ROMS RISQUENT D'ÊTRE EXPULSÉS DE FORCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Une délégation d'Amnesty International s'est rendue à Baia Mare en décembre 2010 et a rencontré des habitants roms de Horea, Ferneziu et Craica, où ils vivent dans des conditions inadaptées et n'ont pas accès aux services de base, comme l'eau potable et les installations sanitaires. Les Roms avec qui Amnesty International s'est entretenue, à Ferneziu et Craica, ont exprimé leur sentiment d'insécurité dû à la menace constante d'expulsion qui découle de l'absence de statut officiel d'occupation et d'informations pertinentes sur des décisions affectant leurs vies.

En tant que partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Roumanie a l'obligation de garantir à toute personne résidant légalement sur son territoire le droit de se déplacer librement et de choisir son lieu de résidence. Par conséquent, Amnesty International est préoccupée par les allégations indiquant que les personnes non originaires de Baia Mare seront renvoyées dans leur commune d'origine et seront interdites d'entrée dans la ville, car une telle mesure constituerait une atteinte à ce droit.

L'organisation est très inquiète à l'idée que les expulsions prévues équivalent à des expulsions forcées, interdites par le droit international. La Roumanie est également partie à divers traités internationaux et régionaux relatifs aux droits humains qui exigent absolument qu'elle interdise les expulsions forcées, s'abstienne d'y avoir recours et les empêche. Parmi ces traités figurent le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Charte sociale européenne dans sa version révisée. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (Nations unies) a souligné dans son Observation générale n° 7 que les expulsions forcées ne doivent être effectuées qu'en dernier recours, après examen de toute autre solution envisageable. Même lorsqu'une expulsion est considérée comme justifiée, elle ne peut être effectuée que si des garanties de procédure adaptées sont mises en place et si une indemnisation pour toutes les pertes occasionnées et une solution de logement convenable sont offertes aux personnes concernées. Selon les normes internationales, aucune expulsion ne doit avoir lieu par temps particulièrement mauvais ou de nuit. Aux termes du droit international, les expulsions forcées et la démolition de maisons ne doivent pas être utilisées comme mesures punitives à l'encontre de personnes n'ayant pas de statut d'occupation, notamment de résident.

En juillet 2010, Amnesty International s'était opposée à des projets annoncés par les précédentes autorités municipales de Baia Mare, concernant l'expulsion forcée de plus d'un millier de Roms vivant dans le quartier de Craica et leur réinstallation dans une zone industrielle à la périphérie de la ville, sans qu'aucune garantie n'ait été adoptée pour assurer la conformité de ces projets aux normes internationales en matière de droits humains. L'idée a été plus tard abandonnée. Le 29 juin 2011, Amnesty International, ainsi que les ONG Romani CRISS et Sanse Egale, ont exprimé leurs craintes concernant la proposition des nouvelles autorités municipales de reloger des Roms vivant dans divers quartiers de la ville dans un seul endroit à la périphérie, près d'une ancienne station d'épuration ; les organisations considèrent ce projet comme un acte de discrimination et de ségrégation. Elles ont également condamné la construction, discriminatoire, d'un mur pour séparer les Roms vivant dans les immeubles du quartier d'Horea du reste de la ville.

Personnes concernées : populations de Craica, Ferneziu, Horea, Pirită et Valea Borcutului

Genre h/f : h et f